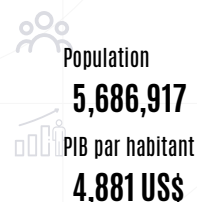
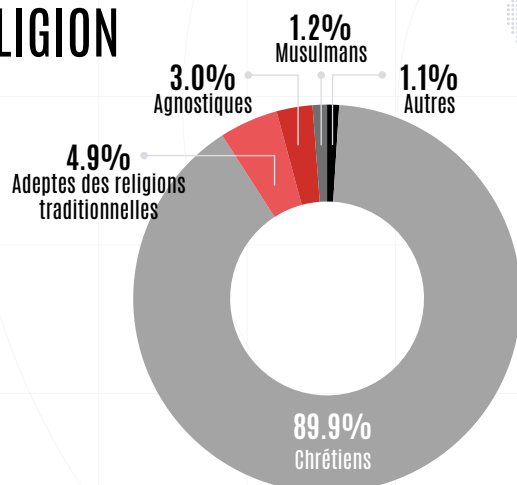




# RÉPUBLIQUE DU CONGO

## RELIGION



## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

La République du Congo a adopté une nouvelle Constitution<sup>1</sup> le 6 novembre 2015. Son article premier affirme le caractère laïc de l'État. Conformément à l'article 15, tout type de discrimination, y compris pour motifs religieux, est interdit. L'article 24, alinéa 1er, garantit la liberté de conscience et la liberté de croyance. Le même article dispose que « l'usage de la religion à des fins politiques est interdit » et que le « fanatisme religieux, philosophique, politique ou sectaire » est interdit et puni par la loi.

Tous les groupes religieux doivent s'inscrire et recevoir l'approbation du gouvernement.<sup>2</sup> Il n'a été signalé aucun cas de discrimination à l'encontre de groupes religieux demandant à être enregistrés, quoique certains se soient plaints de la lenteur du processus. Le défaut d'enregistrement peut entraîner une amende, la confiscation des biens du groupe, l'annulation de ses contrats avec des tiers et l'expulsion de son personnel étranger<sup>3</sup>

La République du Congo compte une minorité musulmane en croissance constante, dont beaucoup sont des travailleurs immigrés provenant des pays d'Afrique de l'Ouest. Depuis 2014, il y a également eu un afflux constant de

plusieurs milliers de réfugiés musulmans en provenance de République centrafricaine.<sup>4</sup>

Le voile islamique intégral (niqab et burqa) a été interdit dans les lieux publics, apparemment pour se prémunir contre les actes terroristes. Les musulmans étrangers ne sont pas autorisés à passer la nuit dans les mosquées.<sup>5</sup>

Les écoles publiques n'incluent pas l'instruction religieuse comme une matière dans leurs programmes scolaires, mais les écoles privées sont libres de la proposer.<sup>6</sup>

Le gouvernement autorise souvent l'utilisation de bâtiments publics pour les cérémonies religieuses chrétiennes et musulmanes. Par exemple, en août 2017, une Église évangélique a tenu un congrès au stade Alphonse-Mas-samba-Débat de Brazzaville.<sup>7</sup>

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport (2018-2020), un accord bilatéral entre le gouvernement du Congo et le Saint-Siège (signé en février 2017) est entré en vigueur le 2 juillet 2019.<sup>8</sup> Cet accord régit les relations entre l'Église et l'État, et « garantit à l'Église catholique le libre exercice de sa mission apostolique » au Congo.<sup>9</sup> Dans l'accord, « la personnalité juridique » de l'Église et de toutes ses institutions est reconnue. Les deux parties s'engagent également à coopérer « en faveur

du bien commun ». L'accord garantit également le droit de l'Église d'opérer « librement » dans la nation d'Afrique centrale<sup>10</sup> et offre une meilleure protection juridique aux activités et aux biens de l'Église (écoles, hôpitaux, sites religieux, etc.) dans le pays.

Les fêtes religieuses suivantes sont jours fériés : lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte, Toussaint et Noël. Les fêtes religieuses musulmanes ne sont pas des jours fériés nationaux, mais les musulmans ont l'autorisation de célébrer leurs fêtes principales, telles que l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Kebir.

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Le Pool, un département du sud-est du Congo, est une région du pays où la sécurité et la liberté religieuse ont beaucoup souffert des combats entre le gouvernement et un groupe semi-religieux, la milice Ninja. Ce groupe était dirigé par Frédéric Bintsamou, un ecclésiastique protestant connu sous le nom de pasteur Ntumi (ou Ntoumi), chef de l'Église néo-pentecôtiste du prophète Esaïe.<sup>11</sup> La guerre a duré pendant près de deux décennies (1999-2003 et 2016-2017), se terminant en décembre 2017 par un cessez-le-feu et un accord de paix.<sup>12</sup> L'accord comprenait la fin des hostilités, la réinstallation des personnes déplacées par le conflit et le désarmement complet de la milice Ninja. Jusqu'à présent, l'accord de paix a été appliqué avec succès. Les procédures de désarmement et de démobilisation du groupe rebelle ont commencé en août 2018.

Fin juin 2019, un prêtre de la paroisse de Sembé a été enlevé dans la nuit à Ouessou, où il était parti pour une ordination. Son corps a été retrouvé le 5 juillet 2019. Il n'y a aucune information sur les circonstances de sa mort.<sup>13</sup>

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, il n'a pas été relaté d'incident à motivation religieuse ni d'action dirigée contre une communauté en raison de son appartenance religieuse. Les groupes religieux sont en général restés libres de pratiquer un culte publiquement ou d'avoir d'autres activités sans aucune entrave.

Le 31 mars 2020, tous les lieux de culte du pays ont été fermés afin d'éviter la propagation du coronavirus.<sup>14</sup>

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

La République du Congo garantit le droit à la liberté religieuse et s'engage à la protéger. Bien que des frictions soient parfois signalées<sup>15</sup> entre catholiques, pentecôtistes et une minorité musulmane en pleine croissance, tout indique jusqu'à présent que ces tensions ont été gérées sans incidents graves. Le processus de paix qui a débuté en 2017, ainsi que le calme relatif et efficace du désarmement et de la démobilisation de la milice semi-religieuse Ninja, ajoutent foi à cet engagement.

Toutefois, la pauvreté, la corruption et le manque de possibilités économiques pourraient bien continuer à accroître les risques de troubles sociaux et les défis qui en résultent pour les droits de l'homme. Malgré cela, le respect de la liberté religieuse, y compris celle des minorités religieuses, devrait se poursuivre.

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Constitution du Congo de 2015, Digithèque MJP, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cg2015.htm>
- 2 Office of International Religious Freedom, U.S. State Department, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/republic-of-the-congo/>
- 3 Ibid
- 4 "Congo-Brazzaville - Religion," Global Security, <https://www.globalsecurity.org/military/world/africa/cg-religion.htm>
- 5 "Congo-Brazzaville bans Islamic face veil in public places," BBC News, 1er mai 2015, <https://www.bbc.com/news/world-africa-32555204>
- 6 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 7 Ibid.
- 8 « Accord-cadre entre la République du Congo et le Saint-Siège sur les Relations entre l'État et l'Église Catholique », Pontificia Università Gregoriana, <https://www.iuscangreg.it/conc/congo-brazzaville-2017.pdf>
- 9 "Signing of Framework Agreement between the Holy See and the Republic of the Congo, 04.02.2017," Holy See Press Office, <https://bit.ly/30ZbAPj>. Voir aussi Zenit, 5 février 2017, <https://fr.zenit.org/2017/02/05/congo-brazzaville-accord-cadre-avec-le-saint-siege/>
- 10 Davin Watkins, "Holy See & Congo-Brazzaville celebrate bilateral agreement," Vatican News, 3 juillet 2019, <https://bit.ly/2MqJhJj>. Voir aussi Vatican News, 3 juillet 2019, <https://www.vaticannews.va/fr/afrique/news/2019-07/congo-echange-des-instruments-de-ratification-de-l-accord-cadr.html>
- 11 "Ntoumi, Pasteur," Library of Congress, <https://id.loc.gov/authorities/names/no2006027049.html>. Voir aussi « Comprendre le Mouvement Nsilulu et la crise politique au Congo Brazzaville », par Dr Etanislav NGODI, <https://www.ascleiden.nl/Pdf/seminarngodi.pdf>
- 12 ACAPS, Briefing Note, 6 juin 2017, [https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20170606\\_acaps\\_briefing\\_note\\_congo\\_conflict\\_pool\\_department.pdf](https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/20170606_acaps_briefing_note_congo_conflict_pool_department.pdf). Voir aussi « Au Congo-Brazzaville, un cessez-le-feu signé avec les rebelles de la région du Pool », Le Monde, 23 décembre 2017, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/23/rdc-un-cessez-le-feu-signe-avec-les-rebelles-de-la-region-du-pool\\_5233990\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/23/rdc-un-cessez-le-feu-signe-avec-les-rebelles-de-la-region-du-pool_5233990_3212.html)
- 13 « Découverte du corps sans vie d'un prêtre enlevé fin juin », Fides, 5 juillet 2019, [http://www.fides.org/fr/news/66312-AFRIQUE\\_CONGO\\_Decouverte\\_du\\_corps\\_sans\\_vie\\_d\\_un\\_pretre\\_enleve\\_fin\\_juin](http://www.fides.org/fr/news/66312-AFRIQUE_CONGO_Decouverte_du_corps_sans_vie_d_un_pretre_enleve_fin_juin)
- 14 Thomas Herman, Eva Maarek, Nila Wilde, François Adao and Sharif Abousaada (editors), Herbert Smith Freehills, 22 mai 2020, <https://www.herbertsmithfreehills.com/latest-thinking/covid-19-initial-responses-of-certain-african-countries-africa>
- 15 Emmanuelle Ollivry, Aid the Church in Need, 11 mai 2018, <https://www.churchinneed.org/congo-brazzaville-church-fighting-uphill-battle/>